

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine s'est réuni exceptionnellement Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Sandra ALLARD - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Laëtitia BOURGEAT - Franck FIALHO - Roderick JUILLE-BOURDAIRE - Fatima RODRIGUES - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Michel OLIVIER - Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT - Sébastien BETOULLE./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.Frantz EDMOND à Mme Sandra ALLARD - Mme Marie PETAT à Mme Patricia PETIT - Mme Lusilia PAULINO à M.Philippe DEROUAULT./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE** Madame LUCCHESI Elisabeth pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 03 NOVEMBRE 2020 ET DU 15 DECEMBRE 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE :**

- le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 novembre 2020.
- le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame la Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises :

- **DECISION N°AG/2020/034 :** Clôture de la régie d'avances « Secteur Jeunesse ».
- **DECISION N°AG/2020/035 :** Clôture de la régie d'avances « Centres de Loisirs ».
- **DECISION N°AG/2020/036 :** Clôture de la régie d'avances « Classes de découvertes »
- **DECISION N°AG/2020/037 :** Clôture de la régie d'avances « Structure multi-accueil »
- **DECISION N°AG/2020/038 :** Clôture de la régie d'avances « fonctionnement du Service Culturel »
- **DECISION N°AG/2020/039 :** Clôture de la régie d'avances « Services Techniques »
- **DECISION N°AG/2020/040 :** Clôture de la régie d'avances « frais de mission et de dépenses exceptionnelles »
- **DECISION N°AG/2020/041 :** Clôture de la régie d'avances pour la rémunération des agents contractuels employés par la Commune de Brou sur Chantereine
- **DECISION N°AG/2020/042 :** Détermination de nouveaux tarifs pour le portage des repas à domicile à compter du 1^{er} janvier 2021.
 - **les quotients familiaux** à compter du 1^{er} janvier 2021 :

TRANCHES DE RESSOURCES	QUOTIENT
0 € à 900 €	1
901 € à 1200 €	2
1201 € à 1500 €	3
1501 € à 2000 €	4
2001 € et plus	5

- **les tarifs pour le portage des repas** à domicile des personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes possédant un handicap permanent et des personnes immobilisées provisoirement de la Commune de Brou sur Chantereine à compter du 1^{er} janvier 2021 :

QUOTIENT	PRIX DU REPAS DU MIDI	PRIX DU REPAS DU SOIR
1	4,90 €	1,75 €
2	5,10 €	1,80 €
3	5,40 €	1,96 €
4	5,80 €	2,40 €
5	6,30 €	2,60 €

La revalorisation annuelle suivra la revalorisation pratiquée par le SIRESCO.

- **DECISION N°AG/2020/043** : Attribution du marché de service à Espace Ville scop pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une procédure de modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Brou sur Chantereine.
 - **Soumissionnaire** : Espace Ville - 84 bis avenue du Général Leclerc - 78220 VIROFLAY
 - **Phase 1 - Elaboration du dossier** : 5.950,00 euros HT soit 7.140,00 euros TTC.
 - **Phase 2 - Finalisation du dossier** : 1.730,00 euros HT soit 2.076,00 euros TTC
 - **Durée prévisionnelle de la mission** : environ 9 mois.
- **DECISION N°AG/2020/044** : Attribution du marché de service pour la vente d'électricité à la société Electricité de France pour les bâtiments communaux.
 - **Soumissionnaire** : Electricité de France - TOUR CEDRE - 7 Allée de l'Arche - 92099 LA DEFENSE CEDEX
 - **Tarifs** : conformes à l'annexe 1 du contrat garanti N°1-E4OBQUZ et suivants les points de livraison.
 - **Date d'effet** : 31/12/2020.
 - **Durée** : 36 mois.
- **DECISION N°AG/2021/001** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2021, dans le cadre d'un investissement en lien avec la transition énergétique - opération « zéro phyto ».
 - **Objet de la demande** : Acquisition de désherbeurs thermiques à air chaud pulsé.
 - **Plan de financement de la subvention sollicitée** :

Nature des dépenses	Montant estimatif HT Coût unitaire	Qté	Montant estimatif HT total	TVA 20 %	Montant estimatif TTC
Acquisition de désherbeurs thermiques à air chaud pulsé	2.600 €	2	5.200 €	1.040 €	6.240 €
Total			5.200 €	1.040 €	6.240 €

Moyens financiers	Taux	Montant HT
Etat (DETR 2020)	80% (maximum)	4.160 €
Autres partenaires financiers		
Total		4.160 €
Reste à la charge de la collectivité		1.040 €

- **DECISION N°AG/2021/002** : Contrat de prestation avec l'Association des Bulles dans la Marne pour l'organisation d'ateliers de bandes dessinées pour les écoles élémentaires de la Commune de Brou sur Chantereine, dans le cadre du Festival BD 2021.
 - **Dates prévisionnelles des ateliers 2021** : mardi 12 janvier - lundi 25 janvier - mardi 9 février - mardi 9 mars 2021. Ces journées prévisionnelles sont susceptibles d'être modifiées.
 - **Coût des 8 ateliers de bandes dessinées** : 2.000 euros TTC.
 - **Autre condition** : Le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence, ainsi qu'en cas d'épidémie (Covid 19) et sur décision gouvernementale et/ou préfectorale.

- **DECISION N°AG/2021/003** : Bail de location d'un appartement à usage d'habitation de type F2, propriété de la Commune, situé Immeuble Communal - 4 rue Georges Clemenceau - 2ème étage porte droite, à Brou sur Chantereine.
 - **Durée du bail** : un an à compter du 21 janvier 2021, renouvelable par période d'un an. Il pourra être modifié à tout moment par voie d'avenant, sous réserve de l'accord réciproque des deux parties.
 - **Loyer mensuel** : 340,00 euros.
 - **Charges locatives** : 40 euros de provisions de charges locatives mensuelles. Les charges locatives sont relatives à l'approvisionnement en eau froide et seront régularisées au moins une fois par an.

4. AVIS DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE MAGIQUE PIECES AUTO (MPA) RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN CENTRE VHU (VEHICULES HORS D'USAGE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLEVAUDE

Le Conseil Municipal **A DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'enregistrement de la Société Magique Pièces Auto relative à l'exploitation d'un centre VHU (Véhicules Hors d'Usages) sur le territoire de la Commune de Villevaudé.

5. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE ORMESSON-SUR-MARNE (94) AU SIGEIF

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'adhésion de la commune d'Ormesson sur Marne (94) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution du gaz et de l'électricité.
- **A APPROUVE** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France autorisant l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

6. REPRESENTATION-SUBSTITUTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE AU SEIN DU COMITE DU SIGEIF

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A PRIS** acte de l'application, à compter du 1^{er} décembre 2020, du mécanisme de représentation substitution au sein du Comité du Sigeif de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre de la compétence relative à la distribution publique de gaz pour les communes de Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, l'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine.
- **A PRIS** acte de l'application, à compter du 1^{er} décembre 2020, du mécanisme de représentation substitution au sein du Comité du Sigeif de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel pour la commune de Morangis.

7. FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE D.CASANOVA

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 19 - ABSTENTIONS : 2 (Groupe de la majorité municipale « Soyons Brou » : Pascale LEMERCIER-COLLOT et Roderick JUILLEBOURDAIRE) - CONTRE : 6 (Groupe de la majorité municipale « Soyons Brou » : Frédéric JOUVE et Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT et Monsieur Sébastien BETOULLE)) :**

- **S'EST PRONONCE** la fermeture de l'école maternelle D.Casanova à la rentrée scolaire 2021/2022 ;
- **A DIT** que les classes de l'école maternelle D.Casanova seront accueillies à l'école maternelle S.Demetz à la rentrée scolaire 2021/2022 ;
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents y afférents.

8. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h40.